



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Présents.....13

Votants.....15

Procurations.....2

Date de la convocation : 08 01 2024

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DACMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

SECRÉTAIRE DE SÉANCE AUXILIAIRE : Madame GUIRAUD Delphine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour la délibération n° 11. Le conseil accepte.

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2023.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 3**

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - PRÉCISION

Le conseil municipal précise le point 15 de la délégation au maire de la manière suivante :

« D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant la juridiction administrative et devant la juridiction dans toutes les matières (civile, pénale, commerciale, prud'homale), en qualité de demandeur ou de défendeur, d'exercer les voies de recours, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €. »

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 4**

BUDGET COMMUNAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement	500.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €			
D 6817 : Dot. aux Provis. deprec. actifs		500.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		500.00 €		
Total	500.00 €	500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 5**

**BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES 2023
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe du village vacances pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fournitures non stockables	100.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100.00 €			
D 6817 : Dotat° dépréciat° actif circ		100.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		100.00 €		
Total	100.00 €	100.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 6
AMÉNAGEMENT D'UN ÉQUIPEMENT MULTISPORTS
PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

Dans le cadre de l'aménagement d'un équipement multisports, sous réserve d'obtention de l'ensemble des subventions destinées au financement du projet (et notamment celle attribuée par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80 %), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A signer le projet d'un équipement multisports « AGORESPACE 250 ACTER COMPOSITE 2 FIRST » ;
- A signer le devis estimatif pour l'installation d'une plateforme en enrobé ;
- Valide le plan de financement modificatif présenté ci-dessous :

Devis proposé par la société AGORESPACE pour la partie infrastructure pour un montant de : 64 463 € HT
Devis proposé par l'entreprise SA2P pour la partie plateforme pour un montant de : 33 684 € HT
Soit un total de 98 147 €, selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant éligible	Montant subvention
ETAT ANS (80%)	98 147 €	78 517 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	78 517 €	
Commune autofinancement (20 %)	19 630 €	
TVA (20%)	19 630 €	

Reste à charge de la commune

39 260 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 7
BAIL PROFESSIONNEL NOTAIRES**

A la demande de Maître Catherine GARCIA-LASMAYOUS et de Maître Florence VERGELY, notaires à Millau, le conseil municipal accepte l'installation du bureau de la SCP Florence VERGELY et Catherine GARCIA-LASMAYOUS dans un bureau de la mairie, situé au 1^{er} étage avec sortie indépendante, et la création d'un bail professionnel pour l'année 2024 moyennant un loyer annuel de 1 200 euros TTC (charges comprises), ce bail professionnel est conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juin et pourra être remis en question pour motif d'intérêt général avec préavis de deux mois, permet l'installation d'une plaque indicatrice sur la façade du bâtiment de la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer le bail professionnel et les documents s'y rapportant.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 8
DISPOSITIF BAFA CITOYEN**

Le conseil municipal décide :

- De mettre en place sur la commune de Saint Jean du Bruel le dispositif « BAFA Citoyen » ;
- De prendre en charge le financement du stage de base théorique et pratique dans le cadre du dispositif citoyen ainsi que le financement du module d'approfondissement pour le futur stagiaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le partenariat de l'Association Familles Rurales de l'Aveyron et de l'AFR Larzac pour la validation du module d'approfondissement ;
- De lancer un appel à candidature auprès des jeunes St-Jeantais(e) âgé(e)s de 17 ans révolus à 25 ans et de retenir après entretien de motivation un(e) candidat(e) pour l'année 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles fixant les modalités pratiques du « BAFA Citoyen » avec le candidat retenu ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Association Familles Rurales de l'Aveyron pour l'année 2024.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 9
RECRUTEMENT D'AGENTS SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE
À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par L.332-23-1^{er} du code général de la fonction publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et décide de prévoir à cette fin les crédits nécessaires au budget.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 10
IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Le conseil municipal décide :

- De proposer les zones accélération des ENR
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier ces propositions au référent préfectoral et d'en faire copie à l'EPCI et au Syndicat mixte du PNR des Grands Causses.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 11
VILLAGE VACANCES DES FADARELLES
DÉSFFECTATION DU DOMAINE

Le conseil municipal constate la désaffectation du bien communal sis au Domaine des Fadarelles, Le Viala, commune de Saint Jean du Bruel et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 1
DÉLIBÉRATION N° 12
VILLAGE VACANCES DES FADARELLES
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR INTÉGRATION
DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide de déclasser le bien sis au Domaine des Fadarelles, Le Viala, commune de Saint Jean du Bruel et d'intégrer ledit bien dans le domaine privé de la commune.

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que le matériel municipal prêté est livré gratuitement aux associations et mise à disposition pour les particuliers de la commune qui ont obligation de récupérer et restituer le matériel par leur propre moyen. Constatant que le matériel prêté revient souvent en mauvais état, il rappelle la nécessité de constater l'état lors du prêt et lors du retour.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 20 janvier à 18h à la salle d'animation.
- Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour les prochains conseils municipaux :
 - 9 février à 20h30, réunion préparatoire le 3 février à 20h30 ;
 - 22 mars à 20h30, réunion préparatoire le 15 mars à 20h30 ;
 - 12 avril à 20h30, réunion préparatoire le 5 avril à 20h30 ;
- Monsieur le Maire fait part du succès remporté par le spectacle de Noël des enfants et par celui des aînés, il fait la lecture des lettres de personnes remerciant la mairie pour le colis de Noël des aînés.
- Didier Vidal rapporte qu'après le passage de la commission de sécurité, un certain nombre de jeux d'enfants ont été détruits et que d'autres ont été mis aux normes. Un programme de rachat de jeux est prévu sur les prochaines années, ceux-ci sont très onéreux et ne bénéficient d'aucune subvention.
- Monsieur le Maire distribue aux élus le programme des stages de formation 2024.
- Monsieur le Maire informe les élus que l'inauguration de la déchetterie Nant/St-Jean/Sanctièrès aura lieu le 19 janvier à 11h, uniquement sur invitation de la Communauté de Communes.
- Monsieur le Maire fait part de la création d'ateliers de réparation collectifs pour la population à l'initiative de la Communauté de Communes et précise que les candidats peuvent se manifester auprès de Madame Fabreguettes chargée des opérations à la Communauté de Communes.
- Concernant les barrières Vigipirate devant l'école, des élus proposent de remplacer les barrières par un système plus esthétique, poteaux amovibles comme devant l'église, bacs à fleurs, plots... Monsieur le Maire signale que plusieurs de ces barrières ont été endommagées par des véhicules.

Fin de la séance : 21h20

Le Maire
Claude VIDAL



Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT



